



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi 8 mars 2021 à 19h 30.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
Poste vacant, conseiller # 6

Absences :

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant en y ajoutant en divers les points suivants : a) Entente intermunicipale - Labrecque

RÉSOLUTION CM2021-52

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - a) Séance extraordinaire du 27 janvier 2021
 - b) Séance ordinaire du 3 février 2021
 - c) Séance extraordinaire du 24 février 2021
4. Correspondances :
 - a) Société canadienne de la sclérose en plaques
 - b) Table des aînés Lac-Saint-Jean Est
 - c) Madame Pierrette Guay
 - d) Ministère des Transports
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de février 2021
7. Embauche – inspecteur urbanisme
8. Acceptation d'une soumission - Services professionnels – développement résidentiel
9. Acceptation d'une soumission – Services professionnels – traitement des eaux usées
10. Acceptation d'une soumission – Éclairage de la patinoire
11. Autorisation – Programme d'aide à la voirie locale volet RIRL
12. Autorisation – Programme d'aide à la voirie locale volet AIRRL
13. Dérogation mineure – M. Karl Dubois
14. Carte cadeau employé 2020
15. Motion de félicitation – M. Martin Belzile



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

16. Achat de terrain – rue de La Rivière
17. Motion de Sympathie – M. Raymond Fortin
18. Divers :

- a) Entente intermunicipale - Labrecque
- b) _____

19. Période des questions
20. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX:

- a) *Séance extraordinaire du 27 janvier 2021*

RÉSOLUTION CM2021-53

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2021.

- b) *Séance ordinaire du 3 février 2021*

RÉSOLUTION CM2021-54

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2021.

- c) *Séance extraordinaire du 24 février 2021*

RÉSOLUTION CM2021-55

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2021.

4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de la Société canadienne de la sclérose en plaques demandant à la municipalité d'éclairer en rouge l'hôtel de ville le 30 mai 2021 et ainsi participer à une activité de sensibilisation à la sclérose en plaques. Le conseil propose d'éclairer le centre communautaire en raison de la disponibilité des lumières.
- b) Une lettre de la Table des aînés de Lac-Saint-Jean Est nous informant de la livraison du bottin de services destiné aux aînés. La municipalité effectuera la distribution dans les prochains jours.
- c) Une lettre de Mme Pierrette Guay questionnant certaines mesures liées à son compte de taxes. Une réponse lui sera fournie dans les prochains jours.
- d) Une lettre du Ministère des Transports nous transmettant le rapport d'inspection des ponts. De la signalisation devra être installée sur le pont du Rang 6 Est ainsi que des réparations ponctuelles sur le tablier du pont.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

5 - RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 - APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2021-56

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de février 2021, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	30 314.50 \$
Comptes déjà payés	51 998.38 \$
TOTAL	82 312.88 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

7- EMBAUCHE – INSPECTEUR EN URBANISME

RÉSOLUTION CM2021-57

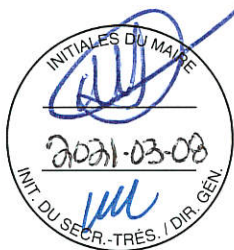
Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil de nommer, séance tenante, Mme Annabelle Côté au poste d'inspecteur en urbanisme et officier responsable de l'émission des permis et certificats pour le territoire de la municipalité de Sainte-Monique. Mme Côté sera également responsable de l'application en tout ou en partie des règlements municipaux.

Il est en outre résolu que M. Mathieu Lapointe, directeur général soit autorisé à signer les documents relatifs à cette embauche.

Cette résolution abroge toutes les résolutions relatives à la nomination d'officier responsable de l'émission des permis et certificats antérieurs.

8- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – SERVICES PROFESSIONNELS - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Point reporté à une séance ultérieure



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

N° de résolution
ou annotation

9- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – SERVICES PROFESSIONNELS – TRAITEMENT DES EAUX USÉES

RÉSOLUTION CM2021-58

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accordé un mandat pour la réalisation de plans et devis pour la construction d'une station de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se doter d'une expertise et d'un support technique afin de réaliser le meilleur projet possible;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres d'accepter, séance tenante, la soumission de Norda Stello pour le suivi et le support aux activités d'ingénierie sous la forme d'une banque de temps pour un montant maximal estimé de 32 200 \$.

10- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – ÉCLAIRAGE DE LA PATINOIRE

RÉSOLUTION CM2021-59

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, une dépense maximale de 1 200 \$ pour l'achat de lumières décoratives pour le centre communautaire.

11- AUTORISATION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET REDRESSEMENT - RÉFECTION CHEMIN DE LA POINTE (RANG 6 OUEST)

RÉSOLUTION CM2021-60

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Monique a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Monique s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Monique choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ✓ l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Mathieu Lapointe, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Pascal Gauthier, appuyée par Bernard Girard, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Monique autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

12- AUTORISATION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET ACCÉLÉRATION – RÉFECTION RANG 6 OUEST ET RANG 6 EST

RÉSOLUTION CM2021-61

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Monique a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Monique s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Monique choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ✓ l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Mathieu Lapointe, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Jacques Vachon, appuyée par Jonathan Boily, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Monique autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

13- DÉROGATION MINEURE – M. KARL DUBOIS

RÉSOLUTION CM2021-62

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée à la municipalité par M. Karl Dubois;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser la superficie du bâtiment accessoire qui est 20 m² supérieurs à la limite prescrite par le règlement de zonage de la municipalité;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QU'un permis a été délivré et que les procédures réglementaires pour l'obtention de celui-ci ont été suivies par le propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé positivement la demande de M. Dubois;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la demande de dérogation mineure de M. Karl Dubois.

14- RECONNAISSANCE EMPLOYÉS - 2020

RÉSOLUTION CM2021-63

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, un budget de 1 600\$ pour l'achat de carte cadeau visant à reconnaître le travail des employés de la municipalité pendant la période de pandémie.

15- MOTION DE FÉLICITATION – M. MARTIN BELZILE

M. Mario Desbiens, maire, propose que soit adressée une motion de félicitation à M. Martin Belzile pour sa nomination à titre de nouveau directeur général de la Corporation d'innovation et de développement Alma-Lac-Saint-Jean Est.

16- ACHAT DE TERRAIN – RUE DE LA RIVIÈRE

RÉSOLUTION CM2021-64

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que le Conseil autorise, séance tenante, l'achat du terrain portant le numéro de lot 3 549 187, propriété de Mme Colette Ouellet pour un montant total de 10 000\$ en plus de frais de notaire.

Il est en outre résolu que le paiement sera effectué sur une période de 5 ans à raison d'un montant de 2 000 \$ par année.

Il est également résolu d'autoriser M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer tous les documents relatifs à l'Achat de ce terrain.

17- MOTION DE SYMPATHIE – M. RAYMOND FORTIN

M. Mario Desbiens, maire, propose que soit adressée une motion de sympathie à tous les membres de la famille de M. Raymond Fortin et spécialement à son épouse, Mme Jeanne-Mance Fortin. Monsieur Raymond Fortin a œuvré dans le domaine du bénévolat pendant plusieurs années et s'est donné entièrement à sa municipalité. Il était un homme de cœur que tous ceux qui l'ont côtoyé ont pu apprécier. Tous les membres du conseil municipal ont été touchés par l'annonce de son décès et prenant part à votre douleur, nous vous présentons nos plus sincères condoléances en ce moment de tristesse qui vous affligent.

18- DIVERS :

a) ENTENTE INTERMUNICIPALE – MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

RÉSOLUTION CM2021-65

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Labrecque a demandé à la municipalité de Sainte-Monique de partager la ressource responsable de l'inspection en urbanisme actuellement à son emploi;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QUE le partage de la ressource permettrait de créer un poste à temps plein ;

CONSIDÉRANT QUE la ressource serait partagée à raison de deux journées et demie par semaine par municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer l'entente intermunicipale avec la municipalité de Labrecque telle que déposé au conseil.

19- PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos en raison de la pandémie de COVID-19, il n'y a pas de questions.

20- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2021-66

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 21h 00

Mario Desbiens
Maire

Mathieu Lapointe
Directeur général et secrétaire
trésorier